

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 315

12 février 2010

SOMMAIRE

Accounting Business S.A.	15119	Inhold Investments Holding Corporation S.A.	15118
Aerium Place de Paris S.à r.l.	15074	Invesco Management N° 1 S.A.	15074
Aerium Place de Paris S.à r.l.	15074	Jost S.A.	15105
A & M Investment S.A.	15114	Lux Technique Maintenance S.A.	15102
A & M S.A.	15114	Massart S. à r.l.	15119
Anirek Holding S.A.	15116	Mind Me S.A.	15078
Atlantis Trading Company S.A.	15116	ML Whitby Issuer	15099
Atoz Management Consultants S.A.	15075	Nacaza S.A.	15075
Bauunternehmung Buttgereit GmbH	15117	Nilimmo S.A.	15075
Bluedream S.A.	15111	Novaprint S.A.	15120
Caesa S.A.	15112	Rafferty Corporation S.à r.l.	15119
Capital & Funds S.A.	15077	Ravara S.A.	15115
Castorlux S.à r.l.	15104	Renault Retail Group Luxembourg S.A.	15078
CEREP II S. à r.l.	15088	Schwan's European Holdings, S.à r.l.	15076
Crystal Emerald S.A.	15120	Sfera S.A.	15113
Financial Overseas Investment	15082	Société d'Investissements et de Crédit S.A.H.	15083
Financière Tiara	15074	SSCP Style Holding S.C.A.	15103
Godprom S.à r.l.	15086	Turf Capital S.A.	15076
GraanFin Europa S.A.	15087	University Holding S.à r.l.	15109
Gurmit S.A.	15111	URUMIN Corporation S.à r.l.	15119
GWPS S. à r.l.	15080		
HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l.	15095		
Hong Kong Island s.à r.l.	15094		
IMMODOLUX Société Anonyme Holding	15074		

Aerium Place de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 105.171.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010014234/9.
(100007127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Aerium Place de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 105.171.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010014235/9.
(100007128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

IMMODOLUX Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 20.403.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 14/01/2010.
Pour IMMODOLUX Société Anonyme Holding
J. REUTER
Référence de publication: 2010014245/12.
(100007100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Invesco Management N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour INVESCO MANAGEMENT N° 1 S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures
Référence de publication: 2010014253/12.
(100007190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Financière Tiara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 35.205.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour FINANCIERE TIARA
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures
Référence de publication: 2010014254/12.
(100007183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Atoz Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 130.997.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 5 janvier 2010.

L'assemblée décide:

- D'accepter la démission des administrateurs avec effet au 1^{er} janvier 2010:

Monsieur Norbert Becker Monsieur Keith O'Donnell

1B, Heienhaff 1B, Heienhaff

L-1736 Senningerberg L-1736 Senningerberg

- De nommer comme nouveaux administrateurs pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2010:

Monsieur Dirk Fröhlich Monsieur Serge Nickels

1B, Heienhaff 1B, Heienhaff

L-1736 Senningerberg L-1736 Senningerberg

Né le 9 septembre 1973 à Merzig (D) Né le 24 juillet 1981 à Luxembourg

- De nommer comme administrateur-délégué pour une durée de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2010:

Monsieur Frank Leuschen

1B, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Né le 10 mai 1965 à Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représenté.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010013992/28.

(100007492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Nacaza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.999.

Mention rectificative du dépôt du 23 juillet 2009 (N° L090111875)

Le bilan modifié au 31.12.2008, les comptes annuels au 31 décembre 2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010014257/16.

(100007194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Nilimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.411.

Le Bilan au 31.12.2008 et annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010014247/10.

(100007173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.265.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors' meeting held in Luxembourg on November 25th, 2009

- According to the article 64(2) of the amended law dated August 10, 1915 relating to commercial companies, Mr. Graham Hislop, residing professionally at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom is appointed as Chairman of the Board. Mr. Graham Hislop is appointed for the whole duration of his mandate, i.e. till the Annual General Meeting of 2012.

- The resignation of Mr. Stephen Harris as category A Director of the Company as at 16 November 2009 is accepted.

- Mr. Paul McKew, born in London, United Kingdom, on 9 May 1967, Investment Director, residing professionally at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom, is elected by cooptation as a Category A Director in his replacement with effect as at 16 November 2009.

Mr. Paul McKew is appointed as a Category A Director of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in the year 2010 subject to ratification by the next General Meeting of Shareholders.

Suit la traduction française de ce qui précède

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Graham HISLOP, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, GB-SE1 2AP London. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2010.

- La démission de Monsieur Stephen Harris en tant qu'Administrateur de catégorie A de la société avec effet au 16 novembre 2009 est acceptée.

- Monsieur Paul McKew, né le 9 mai 1967 à GB-London, avec adresse professionnelle au 2, More London Riverside, GB-SE1 2AP London, est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie A avec effet au 16 novembre 2009. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 25 novembre 2009.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2010013983/31.

(100007193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Schwan's European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.730.775,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.504.

Cession de parts

En date du 23 décembre 2009, un changement dans l'actionariat de la Société sous rubrique est intervenu de cette façon:

La société ci-haut mentionnée, Schwan's European Holdings, S.à r.l., RC B 108504, avec siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a racheté 1.594.686 de ses propres parts à la société associée, Schwan's Global Holdings, S.à r.l., propriétaire des 3.429.231 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Dès lors, la répartition des parts sociales est à inscrire ainsi:

Schwan's European Holdings, S.à r.l.	1.594.686
Schwan's Global Holdings, S.à r.l.	1.834.545

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010013984/21.

(100007245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Capital & Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 145.417.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "Fincentro Société Fiduciaria SrL", une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Florence Viale S. Lavagnini 17 (Italie),

ci-après désignée: "le mandant".

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: "la mandataire",

en vertu d'une procuration générale donnée à Florence (Italie), le 09 décembre 2009,

ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "CAPITAL & FUNDS S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 145 417, a été constituée par acte notarié dressé le 20 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 789 du 10 avril 2009, page 37869.

II.- Que les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à quarante-cinq mille euros (45'000.- EUR) représenté par quatre cent cinquante (450) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "CAPITAL & FUNDS S.A.", prédésignée.

V.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les quatre cent cinquante (450) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que la société "CAPITAL & FUNDS S.A.", prédésignée détient actuellement des participations dans les sociétés suivantes:

(i) "SLH S.r.L.", ayant son siège social à Florence (Italie), Via dé Serragli n. 8, capital social EUR 10'000.-, une participation de 40%;

(ii) "AMORE & PSICHE Holding SpA", ayant son siège social à Florence (Italie), Via dé Serragli n. 8, capital social EUR 1'500'000.-, une participation de 40%;

VII.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur unique ainsi qu'au commissaire unique de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

X.- Que le registre des actionnaires nominatifs a été annulé à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

XI.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. BARDELLI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15465. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010011214/56.

(100003815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la Société Renault Retail Group Luxembourg S.A. qui s'est tenue en date du 17 septembre 2009.

Il a été décidé

- de nommer Monsieur Olivier GENEREUX, Directeur d'Exploitation Europe auprès de Renault Retail Group Luxembourg S.A., demeurant à F-92140 Clamart (France), 35, rue Henri Barbusse, à la fonction de Président du Conseil d'Administration, jusqu'au 17 septembre 2010.

Extrait certifié conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010013991/16.

(100007480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Mind Me S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.898.

In the year two thousand and nine, On the seventeenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Mind Me S.A.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 92898, incorporated under the Netherlands Antilles Laws pursuant to a deed dated on March 4, 1996, of notary Alexander, a civil law notary established in Curaçao. The registered office has been transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 14, 2003, published in the Mémorial C number 487 of May 6, 2003.

The corporate capital amounts to forty-three million six hundred thirty-three thousand three hundred and seventy-seven Euro (EUR 43,633,377.-) divided into twenty-three million seven hundred thirteen thousand seven hundred and ninety-two (23,713,792) shares with a par value of one Euro forty-four cent (EUR 1.84) each.

The meeting is presided by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Valérie BERNS, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Amélie BRICE, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholder presents or represented as well as the number of shares held by it is indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholder who is present, the proxy holder of the represented shareholder and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxy of the represented shareholder, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
 2. Appointment of the private limited company FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B n° 96848, having its registered office in L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
 3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their respective mandates.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

15079

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company: The private limited company FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B n° 96848, having its registered office in L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers. The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely Mr. Hans DE GRAAF, chairman of the board of directors, Mrs. Nancy BLEUMER and Mrs. Monique JUNCKER, and to the statutory auditor of the company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Mind Me S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92898, constituée sous le droit des Antilles néerlandaises, suivant un acte daté du 4 mars 1996 du notaire Alexander, notaire de droit privé, établi à Curaçao. Le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 14 mars 2003, publié au Mémorial C numéro 487 du 6 mai 2003.

Le capital social s'élève à quarante-trois millions six cent trente-trois mille trois cent soixante dix-sept Euros (EUR 43.633.377,-) représenté par vingt trois millions sept cent treize mille sept cent quatre-vingt-douze (23.713.792) actions d'une valeur nominale de un Euro quatre-vingt-quatre centimes (EUR 1,84) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

L'actionnaire présent ou représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par lui a été porté sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par l'actionnaire présent, le mandataire de celui-ci représenté, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée", R.C.S. Luxembourg B n° 96848, avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée", R.C.S. Luxembourg B n° 96848, ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers. Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Hans DE GRAAF, président du conseil d'administration, Madame Nancy BLEUMER et Madame Monique JUNCKER, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - BERNS - BRICE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4979. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011219/128.

(100003805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

GWPS S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 113.013.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg City.

There appeared:

"GWPS LIMITED", a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Midocean Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 683882 (the "Principal"),

here represented by Mr Kai HENNEN, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in Monaco on December 11th, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "GWPS S. à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B, number 113.013, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 28th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 607 of March 23rd, 2006.

II. The issued share capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid up.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of the execution of their mandate up to this date.

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled.

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GWPS LIMITED, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Midocean Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et enregistrée sous le "Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands" sous le numéro 683882 (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Kai HENNEN, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Monaco en date du 11 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. GWPS S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 113.013, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence au Luxembourg, en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 607 du 23 mars 2006.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV. Le Mandant est détenteur de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, connues ou inconnues à ce jour.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des parts et de toutes les parts sociales de la Société.

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée.

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. Hennen, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. LAC/2009/56027. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011265/88.

(100004111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Financial Overseas Investment, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.333.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "FINANCIAL OVERSEAS INVESTMENT", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33 333, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 mars 1990, acte publié au Mémorial C numéro 343 du 24 septembre 1990, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé lors de la conversion du capital social en Euros.

Le capital social est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.
 2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats.
 4. Divers.
- II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et

signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Gérard BIRCHEN, président du conseil d'administration, Messieurs Jacques CLAEYS, et Hugo FROMENT, ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - BRICE - BERNS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4980. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011221/68.

(100003802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Société d'Investissements et de Crédit S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.500.

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 26500, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 août 1987, publié au Mémorial C, numéro 391 du 7 décembre 1987, et dont les statuts ont été modifiés par-devant le notaire soussigné, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial C, numéro 713 du 3 septembre 2001.

Le capital social s'élève à deux cent quinze mille dollars US (USD 215.000,-) représenté par deux mille cent cinquante (2.150) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David SANA, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte lequel elles seront enregistrées.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Philippe TOUSSAINT, président du conseil d'administration, Monsieur Vincent TUCCI et Monsieur Jonathan LEPAGE, et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante Euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui precede:

In the year two thousand and nine, On the

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company "SOCIETE D'INVESTISSEMENTS ET DE CREDIT S.A.H.", with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse

Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 26500, incorporated by a deed of Maître Lucien SCHUMAN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on August 11, 1987, published in the Mémorial C, number 391 of December 7, 1987, and whose articles have been amended by the undersigned notary, on December 22, 2000, published in the Mémorial C, number 713 of September 3, 2001.

The corporate capital amounts to two hundred and fifteen thousand dollars US (USD 215,000.-) divided into two thousand one hundred and fifty (2,150) shares with a par value of one hundred dollars US (USD 100.-) each.

The meeting is presided by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The chairman appoints as secretary Mrs. Valérie BERNS, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been checked and signed by the shareholders who are present, the proxy holders of the represented shareholders and the undersigned notary, shall be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Resolution to dissolve the company and to liquidate its assets.
 2. Appointment of the company "GENLICO LIMITED", having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721, as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915.
 3. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their respective mandates.
- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator of the company:

The company "GENLICO LIMITED", having its registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out its mandate, in particular all the powers provided for by articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors of the company, namely Mr. Philippe TOUSSAINT, chairman of the board of directors, Mr. Vincent TUCCI and Mr. Jonathan LEPAGE, and to the statutory auditor of the company, namely the private limited company "COMCOLUX S.à r.l.", for the performance of their respective mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred fifty Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: ROZANSKI - BERNIS - SANA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4978. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011220/132.

(100003803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Godprom S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.404.

— DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "FMC PROMOTIONS S.à r.l.", avec siège social à L-8140 Bridel, 88c, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67032,

dûment représentée par son gérant Monsieur Maurice ELZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

2) Monsieur Rainer PIRONT, gérant de sociétés, demeurant à B-4780 Recht, 12, Dorfstrasse, (Belgique).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "GODPROM S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 88404, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1411 du 30 septembre 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, évalué à 12.394,68 EUR.

c) Que les comparants sont les seuls et uniques associés ("les Associés") et qu'ils déclarent explicitement vouloir dissoudre la Société, laquelle a interrompu ses activités.

d) Que les Associés déclarent qu'ils ont pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Associés désignent Monsieur Maurice ELZ, gérant de sociétés, demeurant à L-8119 Bridel, 24, rue Paul Binsfeld, comme liquidateur de la Société, lequel a plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que les Associés déclarent de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

g) Que les Associés déclarent avoir repris tout l'actif de la Société et qu'ils s'engagent à régler tout le passif de la Société indiqué au point f).

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, le société anonyme "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121820, désignée "commissaire-vérificateur" par les actionnaires de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat.

l) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8140 Bridel, 88, route de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'Associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2009. Relation GRE/2009/4766. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011222/61.

(100003796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

GraanFin Europa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.614.

— DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Alois KOCH, Kilchbuehlstrasse, 14, CH-4105 Biel-Benken,

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding GraanFin Europa S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 65.614, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 743 du 14 octobre 1998.

2. Que le capital social de la société s'élève à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) divisé en 150 (cent cinquante) actions de EUR 1.000 (mille euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding GraanFin Europa S.A.

4. Que le mandant, en tant qu'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding GraanFin Europa S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire peut procéder à l'annulation du registre des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011271/47.

(100004078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.312.200,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.559.

In the year two thousand and nine, on the ninth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP II, L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3958584,

CEREP II Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107558,

here represented by Mrs. Lucie Audigane, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies given on December 3, 2009.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "CEREP II S.à r.l." (the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107559, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of April 13, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 888, dated September 13, 2005, whose bylaws were lastly amended by a deed of the undersigned notary, of June 13, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1625, dated August 24, 2009.

II. The Company's share capital is set at nine million three hundred and twelve thousand two hundred Euro (€ 9,312,200.-) represented by one hundred and eighty-six thousand two hundred (186,200) Ordinary Shares, one (1) Class 1 Share, one (1) Class 2 Share, one (1) Class 3 Share, one (1) Class 4 Share, one (1) Class 5 Share, one (1) Class 6 Share, one (1) Class 7 Share, one (1) Class 8 Share, one (1) Class 9 Share, one (1) Class 10 Share, one (1) Class 11 Share, one (1) Class 12 Share, one (1) Class 13 Share, one (1) Class 14 share, one (1) Class 15 Share, one (1) Class 16 Share, one (1) Class 17 Share, one (1) Class 18 Share, one (1) Class 19 Share, one (1) Class 20 Share, one (1) Class 21 Share, one (1) Class 22 Share, one (1) Class 23 Share, one (1) Class 24 Share, one (1) Class 25 Share, one (1) Class 26 Share, one (1) Class 27 Share, one (1) Class 28 Share, one (1) Class 29 Share, one (1) Class 30 Share, one (1) Class 31 Share, one (1) Class 32 share, one (1) Class 33 share, one (1) Class 34 Share, one (1) Class 35 Share, one (1) Class 36 Share, one (1) Class 37 Share, one (1) Class 38 Share, one (1) Class 39 Share, one (1) Class 40 Share, one (1) Class 41 Share, one (1) Class 42 Share, one (1) Class 43 Share and one (1) Class 44 Share, all with a nominal value of fifty Euro (€ 50.-) (the Shares).

III. The shareholders resolve to convert the Class 1 Shares to the Class 44 Shares into Class A Shares to Class AO Shares and to amend article 5 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 5. The share capital is fixed at nine million three hundred twelve thousand two hundred Euros (€ 9,312,200.-) represented by ninety-five thousand nine hundred seventy-four (95,974) Ordinary Shares, one thousand one hundred eighty-five (1,185) Class A Shares, three hundred six (306) Class B Shares, two thousand seven hundred sixty-eight (2,768) Class C Shares, three thousand six hundred three (3,603) Class D shares, one hundred eighty-seven (187) Class E Shares, five thousand one hundred forty-two (5,142) Class F Shares, two thousand nine hundred three (2,903) Class G Shares,

one thousand one hundred seventeen (1,117) Class H Shares, four thousand three hundred thirteen (4,313) Class I Shares, one thousand four hundred eighty (1,480) Class J Shares, two thousand one hundred ninety-nine (2,199) Class K Shares, nine hundred eighty-one (981) Class L Shares, two thousand one hundred eighty-eight (2,188) Class M Shares, one thousand four hundred twenty-one (1,421) Class N Shares, three thousand one hundred four (3,104) Class O Shares, five thousand one hundred eight (5,108) Class P Shares, two thousand two hundred twenty-four (2,224) Class Q Shares, two thousand one hundred five (2,105) Class R Shares, two hundred seventy-eight (278) Class S Shares, one thousand five hundred fifty-seven (1,557) Class T Shares, five thousand one hundred eighty-six (5,186) Class U Shares, one thousand two hundred thirty-three (1,233) Class V Shares, nineteen (19) Class W Shares, five thousand fifty-three (5,053) Class X Shares, two thousand two hundred forty-five (2,245) Class Y Shares, four thousand three hundred eighty-three (4,383) Class Z Shares, one thousand one hundred ninety-five (1,195) Class AA Shares, one thousand eight hundred three (1,803) Class AB Shares, one thousand seventy-eight (1,078) Class AC Shares, one thousand (1,000) Class AD Shares, four hundred forty-nine (449) Class AE Shares, one thousand five hundred fifteen (1,515) Class AF Shares, two (2) Class AG Shares, one thousand four hundred (1,400) Class AH Shares, six thousand three hundred sixty-eight (6,368) Class AI Shares, three thousand six hundred seventy-seven (3,677) Class AJ Shares, two thousand two hundred fifty-one (2,251) Class AK Shares, eight hundred sixty-seven (867) Class AL Shares, one thousand three hundred nine (1,309) Class AM Shares, nine hundred eighty-five (985) Class AN Shares, four thousand eighty-three (4,083) Class AO Shares, all with a nominal value of fifty Euros (€ 50.-) each.

The Class A to AO Shares are together referred to as the Specific Shares and the A to AO classes of shares are together referred to as the Specific Classes. The Ordinary Shares and the Specific Shares are together referred to as the Shares. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

The features of the different classes of Shares are outlined in the present Articles.

The proceeds relating to the issue of each Specific Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment, as defined below) relating to each such Specific Class or Classes (all together the Proceeds) shall be invested pursuant to the investment policy determined by the board of managers for the investment established in respect of the relevant Specific Class or Classes (each a Targeted Investment).

Consequently, each Specific Class shall be linked to a particular Targeted Investment.

For each Specific Class, the board of managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the Specific Class or Classes concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each Specific Class. For this purpose, the board of managers shall prepare a set of analytical accounts for each Specific Class.

The net asset value of each Specific Class (the Net Asset Value) is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that Specific Class and by deducting all liabilities allocated to that Specific Class such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same Specific Class as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Specific Class.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Specific Class, such expense shall be allocated to the Ordinary Shares.

In addition to the share capital, the Company shall have share premium accounts (each a Share Premium Account), one for each Specific Class, into which any premium paid on any Specific Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Share Premium Accounts are at the free disposal of the Shareholders.

The Company shall also have freely available reserve accounts (each, a Reserve Account), one for each Specific Class, the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Reserve Accounts are at the free disposal of the Shareholders.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the applicable legal principles and the present Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Specific Class, such Specific Class gives right to the holder(s) thereof, (i) firstly, to the nominal value of such Specific Shares plus the amount of the funds allocated to the relevant Share Premium Account and the amount of the funds allocated to the relevant Reserve Account, and (ii) secondly, to any funds arising from each Specific Asset (as defined under clause 19) connected to such Specific Class at the disposal of the Company in excess of the amounts under (i) above to the extent that they are freely distributable in accordance with the Law and the Articles as determined by the board of managers and approved by the general meeting of Shareholders on the basis of the relevant interim accounts (the sum of such amounts being the Cancellation Value). Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Specific Class, the Cancellation Value shall become due and payable by the Company to the relevant Shareholder.

IV. The shareholders resolve to amend article 17 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The general meeting of the Shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

Each Specific Classes shall confer to the holder(s) thereof the right to participate in profits of the Company arising from any asset whose acquisition by the Company (or any entity in which the Company has a direct or indirect interest), is linked to such Specific Class in the conditions determined by the sole manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, was funded (in whole or in part) by the subscription proceeds corresponding to such Specific Class (such asset being a Specific Asset in relation to such Specific Class) and all losses relating to a Specific Asset shall be attributable only to the corresponding Specific Class (and to no other Specific Class).

Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Specific Class for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a Specific Profit and Loss Account). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Specific Profit and Loss Account.

The balance of each Specific Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve Account.

If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Specific Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Specific Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Specific Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Specific Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

Dividends may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the Share Premium Account corresponding to the Specific Class concerned, as well as out of the Reserve Account corresponding to the Specific Class concerned only to the holders of the Specific Shares concerned.

The Ordinary Shares shall confer upon the holder(s) the remainder of the Company's profit for any given financial year, but no dividends will be paid to the holder(s) of the Ordinary Shares until all rights to dividends of the holder(s) of the Specific Shares of the current year have been paid.

In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on each Specific Class to the Shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed shall be determined in accordance with the present article 19 and may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

V. The shareholders resolve to insert the following article 19.4 in the Company's articles of association:

Art. 19.4. At the time of winding up the Company any distribution to the Shareholders shall be made in accordance with article 17.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

CEREP II, L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, County of New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3958584,

CEREP II Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon le droit luxembourgeois dont le siège social est situé à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107558,

ici représentées par Madame Lucie Audigane, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu de deux (2) procurations données le 3 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CEREP II S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83245, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 888, en date du 13 septembre 2005, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 13 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1625, en date du 24 août 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à neuf million trois cent douze mille deux cents Euros (€ 9.312.200,-) représenté par cent quatre-vingt six mille deux cents (186.200) parts sociales ordinaires, une (1) part sociale de classe 1, une (1) part sociale de classe 2, une (1) part sociale de classe 3, une (1) part sociale de classe 4, une (1) part sociale de classe 5, une (1) part sociale de classe 6, une (1) part sociale de classe 7, une (1) part sociale de classe 8, une (1) part sociale de classe 9, une (1) part sociale de classe 10, une (1) part sociale de classe 11, une (1) part sociale de classe 12, une (1) part sociale de classe 13, une (1) part sociale de classe 14, une (1) part sociale de classe 15, une (1) part sociale de classe 16, une (1) part sociale de classe 17, une (1) part sociale de classe 18, une (1) part sociale de classe 19, une (1) part sociale de classe 20, une (1) part sociale de classe 21, une (1) part sociale de classe 22, une (1) part sociale de classe 23, une (1) part sociale de classe 24, une (1) part sociale de classe 25, une (1) part sociale de classe 26, une (1) part sociale de classe 27, une (1) part sociale de classe 28, une (1) part sociale de classe 29, une (1) part sociale de classe 30, une (1) part sociale de classe 31, une (1) part sociale de classe 32, une (1) part sociale de classe 33, une (1) part sociale de classe 34, une (1) part sociale de classe 35, une (1) part sociale de classe 36, une (1) part sociale de classe 37, une (1) part sociale de classe 38, une (1) part sociale de classe 39, une (1) part sociale de classe 40, une (1) part sociale de classe 41, une (1) part sociale de classe 42, une (1) part sociale de classe 43, une (1) part sociale de classe 44, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50,-) chacune (les Parts Sociales).

III. Les associés décident de convertir les Parts Sociales de Classe 1 aux Parts Sociales de Classe 44 en Parts Sociales de Classe A aux Parts Sociales de Classe AO et de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à neuf millions trois cent douze mille deux cents Euros (€ 9.312.200,-) représenté par quatre-vingt quinze mille neuf cent soixante-quatorze (95.974) Parts Sociales Ordinaires, mille cent quatre-vingt-cinq (1.185) Parts Sociales de Classe A, trois cent six (306) Parts Sociales de Classe B, deux mille sept cent soixante-huit (2.768) Parts Sociales de Classe C, trois mille six cent trois (3.603) Parts Sociales de Classe D, cent quatre-vingt-sept (187) Parts Sociales de Classe E, cinq mille cent quarante-deux (5.142) Parts Sociales de Classe F, deux mille neuf cent trois (2.903) Parts Sociales de Classe G, mille cent dix-sept (1.117) Parts Sociales de Classe H, quatre mille trois cent treize (4.313) Parts Sociales de Classe I, mille quatre cent quatre-vingt (1.480) Parts Sociales de Classe J, deux mille cent quatre-vingt-dix-neuf (2.199) Parts Sociales de Classe K, neuf cent quatre-vingt-un (981) Parts Sociales de Classe L, deux mille cent quatre-vingt-huit (2.188) Parts Sociales de Classe M, mille quatre cent vingt et un (1.421) Parts Sociales de Classe N, trois mille cent quatre (3.104) Parts Sociales de Classe O, cinq mille cent huit (5.108) Parts Sociales de Classe P, deux mille deux cent vingt-quatre (2.224) Parts Sociales de Classe Q, deux mille cent cinq (2.105) Parts Sociales de Classe R, deux cent soixante-dix-huit (278) Parts Sociales de Classe S, mille cinq cent cinquante-sept (1.557) Parts Sociales de Classe T, cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) Parts Sociales de Classe U, mille deux cent trente-trois (1.233) Parts Sociales de Classe V, dix-neuf (19) Parts Sociales de Classe W, cinq mille cinquante-trois (5.053) Parts Sociales de Classe X, deux mille deux cent quarante-cinq (2.245) Parts Sociales de Classe Y, quatre mille trois cent quatre-vingt-trois (4.383) Parts Sociales de Classe Z, mille cent quatre-vingt-quinze (1.195) Parts Sociales de Classe AA, mille huit cent trois (1.803) Parts Sociales de Classe AB, mille soixante-dix-huit (1.078) Parts Sociales de Classe AC, mille (1.000) Parts Sociales de Classe AD, quatre cent quarante-neuf (449) Parts Sociales de Classe AE, mille cinq cent quinze (1.515) Parts Sociales de Classe AF, deux (2) Parts Sociales de Classe AG, mille quatre cents (1.400) Parts Sociales de Classe AH, six mille trois cent soixante-huit (6.368) Parts Sociales de Classe AI, trois mille six cent soixante-dix-sept (3.677) Parts Sociales de Classe AJ, deux mille deux cent cinquante et une (2.251) Parts Sociales de Classe AK, huit cent soixante-sept (867) Parts Sociales de Classe AL, mille trois cent neuf (1.309) Parts Sociales de Classe AM, neuf cent quatre-vingt-cinq (985) Parts Sociales

de Classe AN, quatre mille quatre-vingt-trois (4.083) Parts Sociales de Classe AO, toutes les parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (€ 50,-) chacune (les Parts Sociales).

Les Parts Sociales de Classe A à AO sont ensemble désignées comme les Parts Sociales Spécifiques et les classes A à AO de Parts Sociales sont ensemble désignées comme les Classes Spécifiques. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques sont ensemble désignées comme les Parts Sociales. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les Associés.

Les caractéristiques des différentes classes de Parts Sociales sont détaillées dans les présents Statuts.

Les produits relatifs à l'émission de chaque Part Sociale Spécifique ainsi que tout autre produit (tel que tout revenu, dividende, intérêt provenant de l'Investissement Visé, tel que décrit ci-dessous) relatifs à chaque Classe Spécifique (tous ensemble les Produits) seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le conseil de gérance pour l'investissement établi au regard de la ou des Classes Spécifiques concernée(s) (chacun, un Investissement Visé).

Par conséquent, chaque Classe Spécifique sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque Classe Spécifique, le conseil de gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la Classe Spécifique concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque Classe Spécifique. A cette fin, le conseil de gérance établira des comptes analytiques pour chaque Classe Spécifique.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (la Valeur Nette d'Inventaire) est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même Classe Spécifique que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la Classe Spécifique concernée.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une classe particulière de Parts Sociales Ordinaires, une telle dépense sera allouée à la classe de Parts Sociales Ordinaires.

En plus du capital social, la Société aura des comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe Spécifique sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Classe Spécifique sera transférée et dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Prime d'Emission sont à la libre disposition des Associés.

La Société aura également des comptes de réserves disponibles (chacun, un Compte de Réserve), un pour chaque Classe Spécifique, dont chaque détenteur a un droit exclusif. Les Comptes de Réserve sont à la libre disposition des Associés.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites prévues par la Loi et les présents Statuts.

En cas de rachat et d'annulation des Parts Sociales Spécifiques, ce rachat et cette annulation seront rattachés à une ou plusieurs Classes Spécifiques, par voie de rachat ou d'annulation de l'ensemble des Parts Sociales émises dans la (les) Classe(s) Spécifique(s) concernée(s). En cas de réduction du capital social suite au rachat et à l'annulation d'une Classe Spécifique, cette Classe Spécifique donnera droit au(x) détenteur(s) de celles-ci, (i) premièrement, à la valeur nominale des Parts Sociales Spécifiques plus le montant de la prime d'émission allouée à cette Classe Spécifique dans le Compte de Prime d'Emission correspondant ainsi que le montant des fonds alloués au Compte de Réserve correspondant, et (ii) deuxièmement, aux fonds découlant de chaque Actif Spécifique (tel que défini sous la clause 19) lié à ladite Classe Spécifique à la disposition de la Société en supplément des montants dont il est fait référence sous le (i) ci-dessus dans la mesure où ces fonds sont librement distribuables conformément à la Loi et aux présents Statuts, ainsi qu'il en a été déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés sur base des bilans intérimaires correspondants (la somme de ce montant étant la Valeur d'Annulation). Après le rachat et l'annulation des Parts Sociales Spécifiques concernées, la Valeur d'Annulation sera exigible et due par la Société à l'Associé correspondant.

IV. Les associés décident de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les Associés.

L'assemblée générale des Associés allouera les profits et pertes comme suit:

Chaque Classe Spécifique confèrera au(x) détenteur(s) de cette classe le droit de participer aux profits de la Société découlant de tout actif, lié à ladite Classe Spécifique dans les conditions déterminées par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, dont l'acquisition par la Société (ou toute entité dans laquelle la Société a un

intérêt), a été financée (entièrement ou partiellement) à partir des produits de la souscription à cette Classe Spécifique (cet actif étant l'Actif Spécifique rattaché à cette Classe Spécifique) et toutes les pertes relatives à un Actif Spécifique seront attribuées uniquement à la Classe Spécifique correspondante (et à aucune autre Classe Spécifique).

Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuables aux Classes Spécifiques pour des raisons comptables et fiscales, comme si chaque Actif Spécifique auquel elles se rapportent était le seul investissement détenu par la Société (le Compte de Résultat Spécifique). Toutes les dépenses et revenus liés à un Actif Spécifique doivent être crédités ou débités du Compte de Résultat Spécifique correspondant.

Le solde de chaque Compte de Résultat Spécifique devra ainsi être alloué au Compte de Réserve correspondant.

Si et pour autant que des réserves légales doivent être constituées ou augmentées par la Société lors d'une année sociale, les soldes créditeurs des Comptes de Résultat Spécifiques doivent être utilisés à cet effet. Dans la mesure du possible, cette réserve devra être constituée ou augmentée par prélèvement sur chaque Compte de Résultat Spécifique en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultat Spécifique par rapport aux profits apparaissant sur les comptes annuels.

Si et pour autant qu'une réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au (x) Compte(s) de Résultats Spécifique(s) qui a contribué à constituer ou augmenter cette réserve.

Des dividendes peuvent être payés à partir de chaque Compte de Résultat Spécifique à partir du Compte de Prime d'Emission correspondant à la Classe Spécifique concernée et ainsi qu'à partir du Compte de Réserve correspondant à la Classe Spécifique concernée, uniquement aux propriétaires des Parts Sociales Spécifiques concernées.

Les Parts Sociales Ordinaires conféreront à leur(s) détenteur(s) le reste des profits de la Société pour toute année sociale donnée, mais aucun dividende ne sera payé au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires avant que les droits aux dividendes de(s) détenteur(s) de Parts Sociales Spécifiques de l'année en cours n'aient été payés.

Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent être distribués et les Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi.

Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires sur chaque Classe Spécifique aux Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué doit être déterminé conformément à cet article 19 et ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les profits reportés en avant et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées en avant et les sommes devant être allouées à la réserve établies en vertu de la Loi ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait gagnés doivent être remboursés par les Associé(s).

V. Les associés décident d'insérer l'article 19.4 suivant dans les statuts de la Société:

Art. 19.4. Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux Associés se fera en application de l'article 17.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: L. AUDIGANE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55267. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011224/329.

(100003788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Hong Kong Island s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6731 Grevenmacher, 4, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.467.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Wing Siu TANG, sans profession, demeurant à L-6726 Grevenmacher, 10, Op Flohr;
- 2) Madame Jian Ping LIU, serveuse, demeurant à L-6726 Grevenmacher, 10, Op Flohr.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée HONG KONG ISLAND, S.à r.l., avec siège social à L-6731 Grevenmacher, 4, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 115 du 24 février 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 840 du 3 juin 2002, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 67.467.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-), chacune, entièrement libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Wing Siu TANG, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) à Madame Jian Ping LIU, prénommée, cinquante parts sociales,	<u>50</u>
Total: cent parts sociales,	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions de gérants de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse privée des associés.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wing Siu TANG, Jian Ping LIU, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 janvier 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010013104/49.

(100006274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 354.800,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.748.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited company duly incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, acting in its capacity as Management Company of HINES PAN-EUROPEAN CORE FUND, a sub-fund of HINES REAL ESTATE MASTER FUND FCP-FIS here represented by Mrs. Samira BOUDALIA, private employee, professionally resident at 205, Route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 10, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of HECF Luxembourg Master 2 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on February 8th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1027 dated June 1st, 2007. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg on March 27th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1031 dated June 1st, 2007, a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on July 12th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2637 dated November 17th, 2007. The by-laws have been amended for the last time pursuant a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on July 15th, 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2067 dated August 26th, 2008.

II. The Company's share capital is presently set one million Euros (€ 1,000,000), represented by nine thousand nine hundred Euros (9,900) Class A ordinary shares, fifty (50) Class B ordinary shares and fifty (50) Class C ordinary shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To decrease the Company's share capital from one million Euros (€ 1,000,000) to three hundred fifty-four thousand eight hundred Euros (€ 354,800) by the repayment of an amount of six hundred forty-five thousand two hundred Euros (€ 645,200) to the Sole Shareholder via redemption of six thousand four hundred fifty two (6,452) Class A ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

2. To amend and restate article 6 of the Company's Articles of Association in its entirety;

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital from one million Euros (€ 1,000,000) to three hundred fifty-four thousand eight hundred Euros (€ 354,800) by the repayment of an amount of six hundred forty-five thousand two hundred Euros (€ 645,200) to the Sole Shareholder via the redemption of six thousand four hundred fifty-two (6,452) Class A ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 6 of the articles of association of the Company. Article 6 of the articles of association shall now read as follows:

" **Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at three hundred fifty-four thousand eight hundred Euros (€ 354,800) divided into:

- Three thousand four hundred forty-eight (3,448) Class A ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up;
- Fifty (50) Class B ordinary shares, each share with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up;
- Fifty (50) Class C ordinary shares with a nominal value of one hundred Euros (€ 100) each, all of which are fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The class A ordinary shares, the class B ordinary shares and the class C ordinary shares, together with the ordinary shares of other classes which may be issued from time to time shall be referred to as the "Ordinary Shares".

The proceeds relating to the issue of each class of Ordinary Shares as well as any other proceeds (such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment as defined below) relating to each such class of Ordinary Shares (all together the "Proceeds") shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the investment established in respect of the relevant class or classes of Ordinary Shares (each a "Targeted Investment"). Consequently, each class of Ordinary Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Ordinary Shares, the Board of Directors shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Proceeds, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Ordinary Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each class of Ordinary Shares. For this purpose, the Board of Directors will prepare a set of analytical accounts for each class of Ordinary Shares.

The net asset value of each class of Ordinary Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Ordinary Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Ordinary Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc.

Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same class of Ordinary Shares as the assets from which it was derived and on each re-valuation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Ordinary Shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of Ordinary Shares, such expense shall be allocated between the classes of Ordinary Shares according to the following formula:

$$\frac{\text{Expenses not linked to a specific investment} \times \text{Acquisition cost of each Targeted Investment attributed to each class of Ordinary Shares}}{\text{Acquisition cost of all the company's assets}}$$

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to the following, the shareholders of each class of Ordinary Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) acquisition of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions") up to the Net Asset Value of the class of Ordinary Shares concerned.

Notwithstanding the principle stated above in case a Distribution to which the shareholders of a class of Ordinary Shares which has a positive Net Asset Value are entitled, is not permissible by applicable law up to the full amount of the Net Asset Value of the class of Ordinary Shares concerned, the shareholders of a class of Ordinary Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

$$\frac{\text{Net Asset Value of the class of Ordinary Shares concerned} \times \text{Aggregate amount of the Distributions permissible by applicable law}}{\text{Aggregate of all the positive Net Asset Values of the Company}}$$

The amount to be distributed pursuant to the principles stated above per Ordinary Share of the class of Ordinary Shares concerned will be equal to the total amount distributed to all the Ordinary Shares of the class of Ordinary Shares concerned divided by the total number of Ordinary Shares issued within the relevant class of Ordinary Shares.

Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Mrs. Elisa Gottardi and or Mrs. Samira Boudalia to record the capital decrease in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the "Mémorial C".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. ayant son siège social au 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, agissant en sa qualité de "Management Company" de HINES PAN EUROPEAN CORE FUND, un sous-fonds de HINES REAL ESTATE MASTER FUND FCP-FIS ici représenté par Mme Samira BOUDALIA, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la Seule Associée de "HECF Luxembourg Master 2 S. à r.l.", une Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social à, 205, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 8 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1027 du 1^{er} juin 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg le 27 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1031 du 1^{er} juin 2007; acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2637 du 17 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître le 15 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2067 le 26 août 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million Euros (€ 1,000,000), représentés par neuf mille neuf cent (9,900) parts sociales ordinaires de Classe A, cinquante (50) parts sociales ordinaires de Classe B, et cinquante (50) parts sociales ordinaires de Classe C, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1- Diminuer le capital social d'un montant de un million d'Euros (€ 1,000,000) à trois cent cinquante-quatre mille huit cents euros (€ 354,800) par le remboursement d'un montant de six cent quarante-cinq mille deux cents euros (€ 645,200) à l'Associé Unique représentés par l'annulation de six mille quatre cent cinquante-deux (6,452) parts sociales ordinaires de Classe A d'une valeur nominal de cent euros (€ 100) chacune.

2- Modifier et reformuler entièrement l'article 6 des statuts de la Société.

Première résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant d'un million d'Euros (€ 1,000,000) à trois cent cinquante-quatre mille huit cents euros (€ 354,800) par le remboursement d'un montant de six cent quarante-cinq mille deux cents euros (€ 645,200) à l'Associé Unique, représentés par l'annulation de six mille quatre cent cinquante-deux (6,452) parts sociales ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler entièrement l'article 6 des statuts de la Société:

« **Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent cinquante-quatre mille huit cents euros (€ 354,800) divisé en:

- trois mille quatre cent quarante-huit (3,448) parts sociales ordinaire de Classe A d'une valeur nominal de cent euros (€ 100) chacune entièrement libérées;
- cinquante (50) parts sociales ordinaires de Classe B, chacune d'une valeur nominal de cent euros (€ 100), chacune entièrement libérée;
- cinquante (50) parts sociales ordinaires de Classe C d'une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune, entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Les parts sociales ordinaires de classe A, les parts sociales ordinaires de classe B et les parts sociales ordinaires de classe C, ainsi que les parts sociales ordinaires d'autres classes qui peuvent être émises au fur-et-à-mesure, sont réévaluées comme des "Parts Sociales Ordinaires".

Les produits relatifs à l'émission de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires ainsi que tous autres produits (tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé comme défini plus bas) relatifs à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (tous ensemble les "Produits") seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour l'investissement établi au regard de la ou les classes de Parts Sociales concernée(s) (chacun, un "Investissement Visé"). Par conséquent, chaque classe de Parts Sociales Ordinaires sera liée à un Investissement Visé particulier.

Pour chaque classe de Parts Sociales Ordinaires, le Conseil d'Administration conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Produits, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires. A cette fin, le Conseil d'Administration établira des comptes analytiques pour chaque classe de Parts Sociales Ordinaires.

La valeur nette d'inventaire de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement visé, tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires et en déduisant tout le passif lié à cette classe de Parts Sociales Ordinaires tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsque qu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même classe de Parts Sociales Ordinaires que les actifs dont il est dérivé et, à chaque ré-évaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une classe particulière de Parts Sociales Ordinaires, une telle dépense sera allouée entre les classes de Parts Sociales Ordinaires selon la formule suivante:

$$\frac{\text{Dépenses non liées à un investissement spécifique} \times \text{Coût d'acquisition de chaque Investissement Visé attribué à chaque classe de Parts Sociales Ordinaires}}{\text{Coût d'acquisition de tous les actifs de la Société}}$$

Dans la mesure permise par la loi applicable, en ce compris, mais sans limitation, l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de ce qui suit, les porteurs de parts de chaque classe de Parts Sociales Ordinaires auront un droit exclusif vis-à-vis des distributions sous la forme de (i) dividendes, (ii) d'acquisition de Parts propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société (les "Distributions") dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée.

Nonobstant le principe exposé plus haut, dans l'hypothèse d'une Distribution à laquelle les porteurs de parts d'une classe de Parts Sociales Ordinaires qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive ont droit, n'est pas autorisée en vertu de la loi applicable dans la limite du montant total de la Valeur Nette d'Inventaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée, les porteurs de parts d'une classe de Parts Sociales Ordinaires qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive auront seulement droit à une distribution égale à:

$$\frac{\text{Valeur Nette d'Inventaire de Parts Sociales Ordinaires concernées} \times \text{Montant cumulé des Distributions autorisées par le droit applicable}}{\text{Cumul de toutes les Valeurs Nettes d'Inventaire positives de la Société}}$$

Le montant à distribuer conformément aux principes exposés plus haut par Part Sociale Ordinaire de la classe de Parts Sociales Ordinaires concernée sera égal au montant total distribué à toutes les Parts Sociales de la classe des Parts Sociales

Ordinaires concernée divisé par le nombre total de Parts Sociales Ordinaires émises dans la classe de Parts Sociales concernée.

Chaque Part Sociale Ordinaire confère à son propriétaire une voix à l'assemblée générale extraordinaire des associés.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Troisième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser Mme Elisa Gottardi et ou Mme Samira Boudalia à procéder à la diminution de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Boudalia et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. LAC/2009/57882. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011225/244.

(100003784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

ML Whitby Issuer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.869.

In the year two thousand and nine,

on the ninth day of December,

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

ML Whitby Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twenty thousand Pounds sterling (GBP 20,000.-) and entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.872 (the "Shareholder"),

here represented by Mr Rémy BONNEAU, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 December 2009,

Said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of ML Whitby Issuer, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand one hundred Pounds sterling (GBP 20,100.-), with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 3 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1164 of 13 May 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.869 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To approve the redemption of the Class B shares issued by the Company in consideration of an aggregate redemption price of two billion sixty million Pounds sterling (GBP 2,060,000,000.-) to be paid to the Shareholder;

2 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Pounds sterling (GBP 100.-) so as to reduce it from its present amount of twenty thousand one hundred Pounds sterling (GBP 20,100.-) to twenty thousand Pounds sterling (GBP 20,000.-);

3 To cancel the one hundred (100) Class B shares with a nominal value of one Pound sterling (GBP 1.-) per share;

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction;

5 To confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the capital reduction;

6 Miscellaneous;

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to approve the redemption of the Class B shares issued by the Company in consideration of an aggregate redemption price of two billion sixty million Pounds sterling (GBP 2,060,000,000.-) to be paid to the Shareholder

Second resolution

The Shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of one hundred Pounds sterling (GBP 100.-) so as to reduce it from its present amount of twenty thousand one hundred Pounds sterling (GBP 20,100.-) to twenty thousand Pounds sterling (GBP 20,000.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to cancel the one hundred (100) Class B shares with a nominal value of one Pound sterling (GBP 1.-) per share.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

Art. 5. Capital. (First paragraph). "The issued capital of the Company is set at twenty thousand Great British Pounds (GBP 20,000.-) divided into ten thousand (10,000) class A1 common shares (the "A1 Shares") and ten thousand (10,000) class A2 common shares (the "A2 Shares" together with the A1 Shares collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share"). Each issued Share has a nominal value of one Great British Pound (GBP 1.-) and is fully credited."

Fifth resolution

The Shareholder resolved to confer all and any powers to the Board of Managers in order to implement the above resolutions.

The Board of Managers is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le neuf décembre,

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

ML Whitby Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de vingt mille livres sterling (GBP 20.000.-), et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.872 (l' "Associé"),

représentée aux fins des présentes par:

Maître Rémy BONNEAU, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 9 décembre 2009.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de ML Whitby Issuer, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de vingt mille cent livres sterling (GBP 20.100,-), dont le siège social est au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1164 du 13 mai 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.869 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approbation du rachat des parts sociales de Catégorie B émises par la Société en contrepartie d'un prix de rachat total de deux milliards soixante millions de livres sterling (GBP 2.060.000.000,-) à verser à l'Associé,

2 Réduction du capital de la société à concurrence d'un montant de cent livres sterling (GBP 100,-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt mille cent livres sterling (GBP 20.100,-) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-),

3 Annulation des cent (100) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune,

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital,

5 Délégation de tous pouvoirs au Conseil de Gérance pour l'exécution de la réduction de capital,

6 Divers,

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'approuver le rachat des parts sociales de Catégorie B émises par la Société en contrepartie d'un prix de rachat total de deux milliards soixante millions de livres sterling (GBP 2.060.000.000,-) à verser à l'Associé.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital de la Société à concurrence d'un montant de cent livres sterling (GBP 100,-) afin de le réduire de son montant actuel de vingt mille cent livres sterling (GBP 20.100,-) à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'annuler les cent (100) parts sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

Art. 5. Capital Social. (Premier alinéa). "Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000,-) divisé en dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1") et dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2" et ensembles avec les Parts Sociales de Catégorie A1 les "Parts Sociales" et individuellement une "Part Sociale"). Chaque Part Sociale a une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) et est entièrement libérée."

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de conférer tous pouvoirs au Conseil de Gérance pour exécuter les résolutions ci-dessus.

Le Conseil de Gérance est notamment autorisé à effectuer le remboursement de capital aux associés, à fixer la date et les formalités de ce paiement et à accomplir tout ce qui est nécessaire ou utile en rapport avec les résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: R. BONNEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15320. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010011294/134.

(100004428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Lux Technique Maintenance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4950 Bascharage, 54A, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.891.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Philippe MONET, comptable, demeurant à F-57330 Volmerange les Mines, rue de la Côte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de "Lux Technique Maintenance S.A.", avec siège social à L-4950 Bascharage, 54A, avenue de Luxembourg

inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 141.891

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 août 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2498, en date du 13 octobre 2008.

II.- Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- €) représenté par CENT ACTIONS (100), de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €) chacune.

III.- Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV.- Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V.- Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI.- Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII.- Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII.- Que le soussigné remet au notaire instrumentant le livre des actionnaires et les originaux au porteur des certificats d'actions numéro 1 de cinquante et une actions (de 1 à 51 actions) et numéro 2 de quarante actions (de 52 à 100) pour destruction.

IX.- Que partant la liquidation de la société est achevée.

X.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, à raison du présent acte, s'élève à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monet, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010011233/45.

(100004512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

SSCP Style Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.023.

L'an deux mil neuf, le 1^{er} décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de "SSCP Style Holding S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231 du 21 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 22 avril 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 10 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire, Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anke JAGER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement du siège social de la société vers L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall avec effet au 1^{er} octobre 2009.

2. Modification en conséquence de l'article 2.1 des statuts de la société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social à savoir l'ensemble des actions de commandité et l'ensemble des actions commanditaire, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale déclare que le siège social de la société a été transféré en date du 1^{er} octobre 2009 de L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, à L-5365 Munsbach, 9a, Parc d'Activité Syrdall et décide de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise

" **Art. 2. First paragraph: Registered office.** The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. The General Partner (as defined below) is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office."

Version française

" **Art. 2. 1^{er} alinéa: Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant (tel que défini ci-dessous) est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ SEPT CENT CINQUANTE EUROS (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, A. JAGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52566. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

G. LECUIT.

Référence de publication: 2010013159/63.

(100006987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Castorlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.322.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Gaston Léon Michel SCHAMINÉ, employé privé, né le 28 juin 1958 à Bettembourg, matricule 1958 0628 179, époux de Madame Carmen Miranda FELTEN, demeurant à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau;

2.- Madame Carmen Miranda FELTEN, employée privée, née le 26 novembre 1961 à Schifflange, matricule 1961 1126 266, épouse de Monsieur Gaston Léon Michel SCHAMINÉ, demeurant à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau.

3.- Monsieur Joé SCHAMINÉ, ouvrier, né le 3 septembre 1987 à Luxembourg, matricule 1987 0903 130, célibataire, demeurant à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau.

Lesquels comparants ont déclaré ce qui suit:

qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée dénommée CASTORLUX S.à r.l. avec siège social à L-3763 Tétange, 40, rue de l'Eau;

que la prédite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2007;

que les statuts de la société ont été publiés au Mémorial C no 2219 du en date du 6 octobre 2007;

que le capital social est fixé à VINGT MILLE EUROS (€ 20.000.-) divisé en cent (100) parts sociales de deux cents euros (€ 200.-) chacune;

que ladite société n'a plus d'activités depuis le 31 janvier 2009;

que les associés ont décidé en conséquence la dissolution et la liquidation de la prédite société;

qu'ils se déclarent investis de tout l'actif de la société, dont ils déclarent être les bénéficiaires économiques réels;

qu'à leur connaissance il n'existe plus de passif à charge de la société et qu'ils s'engagent expressément à régler tout passif éventuel;

que partant la société est à considérer comme définitivement dissoute;

que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins au domicile privé des associés ci-avant qualifiés.

Frais

Les frais en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé l'acte avec Nous notaire.

Signé: Schaminé, Felten, Schaminé, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 décembre 2009. Relation: EAC / 2009 / 14743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 7 décembre 2009.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010011257/43.

(100004144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Jost S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 96.704.

L'an deux mille dix, le six janvier.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "JOST S.A.", dont le siège social est établi Am Hock, 2 à L - 9991 Weiswampach, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 96704, constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 24 décembre 1996, publié au Mémorial C, le 11 avril 1997 sous le numéro 180.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 31 juillet 2006 suivant acte reçu par Maître WEINANDY, prénommée, publié au Mémorial C le 12 octobre 2006 sous le numéro 1916.

La séance est ouverte à 15h00, sous la présidence de Monsieur Roland JOST, Administrateur de sociétés, demeurant Route de Malmedy 12 à B - 4970 STAVELOT.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, Clerc de Notaire, demeurant professionnellement à ESch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent (200) actions sans désignation de valeur nominale qui représentent l'intégralité du capital social de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUARANTE ET UN CENTS (EUR 99.157,41), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est établi comme suit:

1. Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2345 du 2 décembre 2009, contenant absorption des sociétés suivantes:

- "TRANSPORTS WEERTS LUXEMBOURG S.à.r.l." dont le siège social est établi Hauptstrooss, 1 à L - 9753 Heinerscheid, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 112557, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 2005 par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial C le 4 mars 2006 sous le numéro 474. Dont les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu le 12 septembre 2008 par Maître Anja HOLTZ, Notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial C le 24 octobre 2008 sous le numéro 2604.

- "AZUR ROAD S.A." dont le siège est établi Route des Trois Cantons, 9 à L - 8399 Windhof, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82005, constituée suivant acte reçu le 4 mai 2001 par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, publié au Mémorial C le 28 novembre 2001 sous le numéro 1077. Dont les statuts ont ensuite été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu le 5 septembre 2003 par Maître GLODEN, prénommé, publié au Mémorial C le 7 octobre 2003 sous le numéro 1037.

2. Transfert, par les sociétés absorbées, "TRANSPORTS WEERTS LUXEMBOURG S.à.r.l." et "AZUR ROAD S.A.", de tous leurs actifs, avoirs et engagements à la société absorbante, la société anonyme "JOST S.A."

3. Augmentation du capital social de JOST S.A. à concurrence de:

- DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500,00), en vue de le porter de son montant actuel de QUATRE-VINGT-DIX NEUF MILLE CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUARANTE ET UN CENTS (EUR 99.157,41) à CENT ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUARANTE ET UN CENTS (EUR 111.657,41) par l'émission de une (1) action nouvelle sans désignation de valeur nominale.

- TRENTE UN MILLE EUROS (EUR 31.000,00), en vue de porter son montant à CENT QUARANTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUARANTE ET UN CENTS (EUR 142.657,41) par l'émission de deux (2) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale.

Ces trois (3) actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et seront assimilées aux actions anciennes.

Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute opération.

4. Attribution des trois (3) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, à l'unique associé des sociétés absorbées.

Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la société absorbante.

5. Pouvoirs à accorder au Conseil d'Administration aux fins des présentes.

6. Adaptation de l'article 5 des statuts.

7. Modification de l'article 6 des statuts.
8. Modification de l'article 10 des statuts.
9. Décharge à accorder aux différents organes des sociétés absorbées.
10. Dispositions à prendre quant à la dissolution des sociétés absorbées.
11. Divers.

Que la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans ses dispositions relatives aux fusions par absorption et plus particulièrement les articles 261 et suivants ont été respectés, à savoir:

a) Publication, en date du 2 décembre 2009, sous la référence 2009148147/203, du projet de fusion établi sous seing privé en date du 23 novembre 2009, soit au minimum un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur l'opération de fusion absorption.

b) Dépôt, en date du 2 décembre 2009, au siège social des sociétés concernées par l'opération, des documents prescrits par l'article 267 de la Loi sur les sociétés commerciales, soit un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcée sur l'opération.

Une attestation établie par le Conseil d'Administration de la société anonyme "JOST S.A.", certifiant le dépôt de ces documents pendant le délai légal au siège social de la société restera annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale, après avoir délibéré sur le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'approuver sans réserve et à l'unanimité des voix le projet de fusion du 23 novembre 2009, établi entre, d'une part, les sociétés absorbées "TRANSPORTS WEERTS LUXEMBOURG S.à.r.l." et "AZUR ROAD S.A." et, de seconde part, la société absorbante "JOST S.A.", tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, numéro 2345 en date du 2 décembre 2009, sous la référence 2009148147/203, et de le ratifier intégralement et de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les trois sociétés fusionnant à compter du 1^{er} janvier 2010.

Conformément à l'article 266 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le projet de fusion a fait l'objet d'un rapport de la part d'un expert indépendant, Monsieur Pierre ALCOVER, Réviseur d'entreprise, dont l'adresse professionnelle est sise Rue des Tondeurs, 11 à L-9750 WILTZ.

Seconde résolution

L'Assemblée générale décide que les sociétés absorbées, la société à responsabilité limitée "TRANSPORTS WEERTS LUXEMBOURG S.à.r.l." et la société anonyme "AZUR ROAD S.A.", sont dissoutes sans liquidation et que tous leurs actifs et passifs sont transférés sans exception ni réserve et à compter du 1^{er} janvier 2010, à la société absorbante, la société anonyme "JOST S.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société anonyme "JOST S.A.", société absorbante pré-désignée, à concurrence de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500.-) et de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-), en vue de le porter, au terme de l'opération, de son montant actuel de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUARANTE ET UN CENTS (EUR 99.157,41.-) à CENT QUARANTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUARANTE ET UN CENTS (EUR 142.657,41.-) par l'émission respective de une (1) action nouvelle et deux (2) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, qui sont attribuées à l'associé respectivement actionnaire unique et commun des sociétés absorbées.

Ces trois (3) actions nouvelles sont entièrement libérées par le transfert universel de tous les actifs et passifs des sociétés absorbées "TRANSPORTS WEERTS Luxembourg S.à.r.l." et "AZUR ROAD S.A." à la société absorbante et portent jouissance à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires et réglementaires et seront assimilées aux actions anciennes.

Elles jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, en sorte que toutes les actions de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre qu'en échange du transfert, par les sociétés absorbées, de tous leurs actifs et passifs, à la société absorbante, les trois (3) actions nouvellement émises sans désignation de valeur nominale seront attribuées à l'associé respectivement actionnaire unique et commun des sociétés absorbées.

Cinquième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la société absorbante pour faire imprimer les actions nouvelles de la société au nom de l'actionnaire unique.

Conditions

Les liquidateurs des sociétés absorbées déclarent que, depuis le 1^{er} janvier 2010, aucune opération de disposition des éléments d'actif ni de création de passif n'a été réalisée en dehors de celles rendues nécessaires par la gestion courante des sociétés et s'engagent à ce qu'il en soit également ainsi jusqu'à la réalisation définitive de l'opération de fusion/absorption.

Un bilan établi au 31 août 2009 ainsi qu'un rapport daté du 4 décembre 2009 relatif au projet de fusion établi par le réviseur d'entreprise Pierre ALCOVER, demeureront annexés aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Ce rapport conclut textuellement:

"401. L'opération sur laquelle vos assemblées générales extraordinaires sont appelées à se prononcer consiste en la fusion par absorption de la société à responsabilité limitée "TRANSPORTS WEERTS Luxembourg S.à.r.l." par la société anonyme "JOST S.A." d'une part, et la fusion par absorption de la société anonyme "AZUR ROAD S.A." par la société anonyme "JOST S.A." d'autre part.

402. Le rapport d'échange qui vous est proposé consiste en l'émission de:

a. 1 action nouvelle de la société anonyme "JOST S.A." qui sera remise à l'actionnaire unique de la société privée à responsabilité limitée "TRANSPORTS WEERTS Luxembourg S.à.r.l." contre les 500 parts sociales qu'il détient dans cette dernière;

b. 2 actions nouvelles de la société anonyme "JOST S.A." qui seront remises à l'actionnaire unique de la société anonyme "AZUR ROAD S.A." contre les 100 actions qu'il détient dans cette dernière.

403. Le rapport d'échange décrit ci-avant a été établi par les organes de gestion des sociétés appelées à fusionner sur base des actifs nets respectifs des sociétés à la date du 31 août 2009.

404. Au terme de nos diligences exécutées conformément aux recommandations professionnelles de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous sommes d'avis que, compte tenu de l'existence d'un actionnariat unique et identique dans les trois sociétés appelées à fusionner et du caractère conventionnel des rapports d'échange retenus,

- La méthode d'évaluation retenue est adéquate;
- Le rapport d'échange est pertinent et raisonnable.

405. Nous n'avons pas de commentaires à formuler quant aux autres informations contenues dans le projet de fusion.

Le présent rapport n'est émis qu'aux fins de conformité avec l'article 266 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ne peut donc être utilisé, mentionné ou diffusé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Wiltz, le 4 décembre 2009

AP Audit, SARL

Réviseurs d'entreprises

représentée par

(s)

Pierre Alcover

Associé gérant".

Régime fiscal

Déclarations - Impositions

Les sociétés fusionnâtes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impôts sur le revenu et sur la fortune, comme indiqué ci-après.

Impôts sur le revenu et sur la fortune

Les sociétés fusionnâtes, sociétés de droit luxembourgeois, déclarent expressément placer leur opération de fusion par absorption sous le régime fiscal d'exonération des plus-values cachées, tel que défini en matière d'impôt sur le revenu des collectivités par l'article 170 L.I.R.

Dispositions diverses

I. Formalités

La société absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes les administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les différents éléments d'actifs qui lui sont apportés.

De même, elle effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II. Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, les sociétés absorbées remettront à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou documents justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (de prêt, de travail, de fiducie, ...) archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Sixième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts pour le remplacer par les termes suivants:

"Le capital social est fixé à CENT QUARANTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE SEPT EUROS QUARANTE ET UN CENTS (142.657,41 €) représenté par 203 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées".

Septième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires décide de remplacer l'alinéa 1 de l'article 6 par l'alinéa qui suit:

"La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé".

Huitième résolution

L'Assemblée générale des actionnaires décide de remplacer l'article 10 des statuts par le texte suivant:

"La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit, si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus, par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par la co-signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration avec celle d'un des Administrateurs restants".

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, à l'unanimité des voix, de donner décharge pleine et entière au Conseil d'Administration, au Réviseur d'entreprises et au gérant des sociétés absorbées pour l'exécution de leur mandat respectif.

Dixième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine des sociétés absorbées ne comprend pas de biens immobiliers.

L'Assemblée décide que les sociétés absorbées, la société à responsabilité limitée "TRANSPORTS WEERTS LUXEMBOURG S.à.r.l." et la société anonyme "AZUR ROAD S.A." sont dissoutes sans liquidation, tous leurs actifs et passifs étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Onzième résolution

L'assemblée constate que le projet de fusion est accepté par les trois sociétés et que par conséquent, la fusion est définitivement réalisée. L'assemblée décide que tous les documents et archives des sociétés absorbées seront conservés au siège social de la société absorbante et que tous pouvoirs seront conférés au porteur d'une expédition des présentes pour effectuer toutes les formalités et réaliser toutes les déclarations, significations, dépôts, publications et autres ainsi que pour requérir la radiation de l'inscription des deux sociétés absorbées à savoir la société à responsabilité limitée "TRANSPORTS WEERTS LUXEMBOURG S.à.r.l." et la société anonyme "AZUR ROAD S.A.".

Constatations

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la société en relation avec la fusion.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en résulteront, ainsi que pour toutes les justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Frais et Droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront apportés par la société absorbante et sont estimés approximativement à 1.600.- euros.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par les sociétés absorbées sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en-tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: R.Jost, M.Sensi-Bergami, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2010. Relation: EAC/2010/287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010013109/227.

(100006758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

University Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.033.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT GP LLC, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, U.S.A. acting as general partner of ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT B, LP,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on November 24, 2009, which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder declares and requests the undersigned notary to document the following:

1. That the limited liability company UNIVERSITY HOLDING S.à.r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 146.033, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, on April 21, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1022 of May 18, 2009.

2. That the corporate capital of the company UNIVERSITY HOLDING S.à r.l. amounts to USD 20,000 (twenty thousand US Dollars) divided into 200 (two hundred) corporate units of USD 100 (one hundred US Dollars) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company UNIVERSITY HOLDING S.à r.l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company UNIVERSITY HOLDING S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the managers.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxy holder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT GP LLC, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, County of New Castle, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis, agissant en tant que "general partner" de ZEPHYR MEXICO EDUCATION INVESTMENT B, LP,

"la mandante"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 24 novembre 2009, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée UNIVERSITY HOLDING S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 146.033, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1022 du 18 mai 2009.

2. Que le capital social de la société UNIVERSITY HOLDING S. à r. l. s'élève actuellement à USD 20.000 (vingt mille dollars américains) représenté par 200 (deux cents) parts sociales de USD 100 (cent dollars américains) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société UNIVERSITY HOLDING S. à r. l.

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société UNIVERSITY HOLDING S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57546. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011270/97.

(100004086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Bluedream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 128.468.

Le bilan au 31.12.2008 et documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010014248/11.

(100007172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Gurmit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 109.996.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, Le dix décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à 5, Athol Street, IM1 1QL, Douglas (Ile de Man), inscrite auprès de la Financial Supervision Commission sous le numéro 112593C,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GURMIT S.A., (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B109996, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2005, publié au Mémorial C numéro 1462 du 28 décembre 2005.

II.- Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions de cent euros (100,- EUR), entièrement libérées.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

IV.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Monsieur Mohammed KARA, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

IX.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

X.- Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

XI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

XII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société.

XIII.- Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

15112

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2009. Relation GRE/2009/4787. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011223/56.

(100003793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Caesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.283.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Massimiliano MAGRINI, demeurant au 2 Piazzale Baracca Francesco, 20123 Milan, Italie;

"le mandant"

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

1. Que la société anonyme CAESA S.A., R.C.S. Luxembourg B 130.283, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1933 du 10 septembre 2007.

2. Que le capital social de la société anonyme CAESA S.A. s'élève actuellement à 80.000 (quatre-vingt mille euros) représenté par 8.000 (huit mille) actions de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme CAESA S.A.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme CAESA S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation du registre des actionnaires de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. M. Tonelli, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2009/57544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011272/47.

(100004076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Sfera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 123.364.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le dix décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Carmine Antonio LIO comme trustee du The Earth Trust, avec siège social à I-20123 Milan, Via Santa Maria Valle 7 (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SFERA S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B123364, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 346 du 9 mars 2007.

II.- Que le capital social de la société anonyme SFERA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme SFERA S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme SFERA S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2009. Relation GRE/2009/4818. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010011296/46.

(100003821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

**A & M Investment S.A., Société Anonyme,
(anc. A & M S.A.).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 150.366.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of January.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", in short "INTERCONSULT", a "société anonyme" governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, here represented by:

- a) Monsieur Diego BENVISSUTO, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
 - b) Mr François MANTI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,
- both acting as authorized signatories of said company with joined signing power.

Such appearing party is the sole shareholder of "A & M S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 22, 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolution:

First resolution

The shareholder RESOLVED to change the Company's name from "A & M S.A." into "A & M Investment S.A."

Second resolution

In order to reflect such change of the Company's Corporate name, the shareholder RESOLVED to amend Article ONE (1) of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

" **Art. 1.** There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of "A & M Investment S.A." (hereinafter the "Company")."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing parties known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed, together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, ici représentée par:

- a) Monsieur Diego BENVISSUTO employé privé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Monsieur François MANTI, employé, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; agissant en leurs qualités de signataires autorisés de la Société avec pouvoir de signature conjointe.

Le comparant est l'actionnaire unique de "A & M S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de "A & M S.A." en celle de "A & M Investment S.A."

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de nom, l'Actionnaire DECIDE de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «A & M Investment S.A.» (ci-après la «Société»).»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BENVISSUTO, F. MANTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 janvier 2010. Relation: EAC/2010/418. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010013125/67.

(100006581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Ravara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 76.591.

Extract of the resolutions taken at the extraordinary general meeting of January 8th, 2010

- The dismissal of the company VAN CAUTER SNAUWAERT & Co S.à R.L., Statutory Auditor, having its registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, is accepted with effect on June 30th, 2009.

- The company ERNST & YOUNG S.A., Statutory Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is appointed as new Statutory Auditor in replacement of the company VAN CAUTER SNAUWAERT & CO S.à R.L., for a statutory term until the Annual General Meeting of 2010.

Luxembourg, January 8th, 2010.

For true copy

RAVARA S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Director / Director

- / Represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Permanent Representative

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2010

- La démission du Commissaire aux comptes, la société VAN CAUTER SNAUWAERT & Co S.à R.L., ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg, avec prise d'effet au 30 juin 2009, est acceptée.

- La société ERNST & YOUNG S.A., Réviseurs d'entreprise, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, est nommée Commissaire aux comptes en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2010.

Certifié sincère et conforme

RAVARA S.A.

B. PARMENTIER / STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR RAVAGO

Administrateur / Administrateur

- / Représenté par Mrs. Gunhilde VAN GORP

- / Représentant Permanent

Référence de publication: 2010011354/33.

(100004696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Atlantis Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.496.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 05 janvier 2010 que:

- la démission de la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.

- M. Stefan LORETZ, employé privé, né le 27.03.1980 et demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 janvier 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010013994/21.

(100007557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Anirek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 août 2009 à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide à l'Unanimité de nommer:

- a) - Mr Rina Mayer, Hagivah Street, 44 - 56500 Savyon - Israël
- Mr Jonathan Leitersdorf, Le Patier, 40 A&B, à CH-1936 Verbier
- Mr Pierre Kurz, 35, Chemin de la Seymaz à CH-1253 Vandoeuvres.

en tant qu'Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2010.

Monsieur Pierre Kurz est nommé Président du Conseil d'Administration.

b) la société EM AUDIT ET CONSEILS SA, Genève, en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010 statuant sur les comptes arrêtés au 31 mars 2010.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders held at the registered office of the company on 25 august 2009

The Annual General Meeting of shareholders resolves:

- to re-elect:

- a) - Mr Rina Mayer, Hagivah Street, 44 - 56500 Savyon - Israel
- Mr Jonathan Leitersdorf, Le Patier, 40 A&B, a CH-1936 Verbier
- Mr Pierre Kurz, 35, Chemin de la Seymaz a CH-1253 Vandoeuvres.

as Directors of the company for the next financial year. They will be in office until the General Meeting which will decide on the accounts ended on December 31, 2010.

- to nominate:

M Pierre Kurz as Chairperson of the board.

EM AUDIT et CONSEILS SA, Geneve, is appointed as auditor for the next financial year and will be in office until the General Meeting which will decide on the accounts ended on December 31, 2010.

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2010011441/35.

(100003916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Bauunternehmung Buttgereit GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.011.

Im Jahre zwei tausend neun.

Den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Bettina FIEHL, Apothekerin, wohnhaft in F-57200 Remelting, 18, rue des Ormes.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersuchte Nachstehendes zu beurkunden:

Dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BAUUNTERNEHMUNG BUTTGEREIT GmbH ist, mit Sitz in L-5540 Remich, 38, rue de la Gare, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.011 (NIN 2003 2402 594).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit dem damaligen Amtssitze in Remich, am 5. Februar 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 361 vom 3. April 2003, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher, am 30. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 749 vom 16. Juli 2003;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 326 vom 14. Februar 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsanzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Frau Bettina FIEHL.

Alsdann hat die Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Anteilübertragung

Frau Bettina FIEHL überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, die ihr gehörenden ein hundert (100) Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Thomas BUTTGEREIT, Maurermeister, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Breiter Weg 16, für den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-).

Ist der gegenwärtigen Urkunde beigetreten:

Herr Thomas BUTTGEREIT, vorgeannt, welcher erklärt die vorhergehende Anteilübertragung anzunehmen.

Herr Thomas BUTTGEREIT ist Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben, die Parteien entbinden den unterzeichneten Notar diesbezüglich von jeder Haftung.

Frau Bettina FIEHL erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Herrn Thomas BUTTGEREIT den Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Thomas BUTTGEREIT, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft BAUUNTERNEHMUNG BUTTGEREIT GmbH, erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Alsdann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Thomas BUTTGEREIT, den unterzeichneten Notar nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Auf Grund der vorhergehenden Anteilübertragung wird Artikel 6 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) und ist eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Thomas BUTTGEREIT, Maurermeister, wohnhaft in D-66265 Heusweiler, Breiter Weg 16.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. FIEHL, T. BUTTGEREIT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2009. Relation: ECH/2009/2048. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 04. Januar 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010011252/58.

(100004022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et Détenteurs de parts de fondateurs du 25 août 2009 à 11 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats des Administrateurs de:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.03.2010.

Monsieur Peter KURZ est nommé Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes:

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Genève.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31.03.2010.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and Owners of founder parts held at the registered office of the company on 25 August 2009 at 11.00 a.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolved

- to elect:

Mrs Rina MAYER

Mr Jonathan LEITERSDORF

Mr Peter KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2010.

- to nominate:

M Peter KURZ as Chairman of the board.

- to appoint, EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Geneva, as auditor for the next financial year 2009/2010 until the Annual General Meeting which will decide on the accounts ended on March 31, 2010.

Certified copy

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2010011442/40.

(100003896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2010.

URUMIN Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 138.509.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2009 au siège social.

L'assemblée acte et décide de nommer au titre de gérant Monsieur Jean Lemaire, résidant professionnellement au 22 Rue Goethe L-1637 Luxembourg, avec effet le 28 décembre 2009.

A partir de cette date, les gérants de la société sont donc:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.
- M. Jean Lemaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013986/15.

(100007276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Accounting Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.
R.C.S. Luxembourg B 127.662.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

ACCOUNTING BUSINESS SA
68 RUE DE BOURGOGNE
L-1272 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010014259/14.

(100007199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Rafferty Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 103.350.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2009 au siège social.

L'assemblée acte et décide de nommer au titre de gérant Monsieur Jean Lemaire, résidant professionnellement au 22 Rue Goethe L-1637 Luxembourg, avec effet le 28 décembre 2009.

A partir de cette date, les gérants de la société sont donc:

- Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.
- M. Jean Lemaire

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010013987/15.

(100007281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Massart S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 112.281.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014277/10.

(100007272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Novaprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 87.227.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2009 que:

Les mandats des administrateurs:

- Monsieur Armand LAMBERT demeurant à Rumelange
- Monsieur Max MEYER, demeurant à Redange
- Monsieur Frank ARENDT, demeurant à Syren
- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à Tetange
- Monsieur Jürgen SIEGLE, demeurant à Bertrange

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2009

Monsieur Marc WAGENER, né le 26/08/1965 à Luxembourg, demeurant à L-1467 Howald, 77, rue Henri Entringer est nommé administrateur pour la période d'un an, son mandat prenant donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2009.

Le mandat de Monsieur Charles KROMBACH, demeurant à Luxembourg n'est pas quant à lui pas renouvelé.

Les mandats des administrateurs-délégués:

- Monsieur Armand LAMBERT demeurant à Rumelange
- Monsieur Max MEYER, demeurant à Redange
- Monsieur Claudio BRUNETTI, demeurant à Tetange

sont reconduits pour une nouvelle période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur l'exercice 2009

L'Assemblée Générale décide de donner mandat à la société PricewaterhouseCoopers, RCS Luxembourg B 65.477 pour réviser les comptes de la société pour l'exercice 2009.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Référence de publication: 2010013964/29.

(100007189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Crystal Emerald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.565.

Par résolutions signées en date du 1^{er} janvier 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- Acceptation de la démission de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

- Nomination de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- Nomination de Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

- Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010013966/25.

(100007158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.